

POLITIQUE D'ASSISTANCE DU JAPON DESTINEE A LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

1 Pertinence de l'Aide

La République Démocratique du Congo (RDC) est un pays d'énormes richesses minières telles que le manganèse, l'étain, l'or et le coltan. Plus particulièrement ses réserves de cobalt, de diamant et de cuivre¹ représentent respectivement 50,8%, 24,1% et 5,3% de la réserve mondiale. Etant le pays le plus vaste de l'Afrique subsaharienne avec un sol fertile et quatrième le plus peuplé² d'Afrique avec une population à majorité jeune, la RDC est une nation à fort potentiel de croissance économique et considérée comme un marché prometteur. De surcroît, avec une riche diversité biologique et une forêt tropicale couvrant à peu près la moitié du Bassin du Congo (155 millions hectares) dont il résulte une abondance de ressources en eau, la RDC dispose d'un potentiel en houille blanche évaluée à environ 100 mille mégawatts, ce qui la place au troisième rang à l'échelle mondiale (2014, Banque Mondiale).

Par ailleurs, les conséquences entraînées par la période de troubles, suivie des conflits internes entre les années 90 et le début des années 2000, ont fort stigmatisé la RDC et ne lui ont pas encore permis de restaurer les infrastructures et les services sociaux de base. En 2006, le Président Kabila, démocratiquement élu pour la première fois en RDC, a entamé un processus de retour à la paix. Malgré une politique dynamique entamée à partir de 2012 en visant la reconstruction économique et financière du pays, des forces anti-gouvernementales continuent à se déployer à l'Est du pays, causant ainsi le déplacement des populations civiles et la difficulté de l'intégration des soldats des forces armées anti-gouvernementales. En plus, au nord de la RDC, des réfugiés affluents du Soudan du Sud et de la Centrafrique. Ainsi, la consolidation de la paix reste toujours un problème à résoudre dans les plus brefs délais.

¹ Mineral Commodity Summaries 2016, United States Geological Survey (USGS)

² UN, DESA/Population Division 2015,

En vue de relever les défis dans le cadre du Plan National Stratégique de Développement (PNSD)³ en cours d'élaboration, la RDC se propose d'aborder en priorité la consolidation de la paix, la formation des ressources humaines, la diversification économique avec le développement de la chaîne de valeur, l'augmentation de la production agricole, l'aménagement des infrastructures et la protection de l'environnement. De ce fait, un soutien à l'égard des mesures prises par la RDC doit fortement être pris en compte du point de vue de la diplomatie économique du Japon.

2 Principe fondamental de l'Aide (objectif global) : Soutien à la consolidation de la paix et au développement économique et social pour la reconstruction du pays

Le Japon promeut les mesures prises par le Gouvernement de la RDC pour la consolidation de la paix, la formation des ressources humaines, la diversification économique avec le développement de la chaîne de valeur, l'augmentation de la production agricole, l'aménagement des infrastructures et la protection de l'environnement, énumérés comme domaines prioritaires dans le PNSD.

3 Domaines prioritaires (Objectifs)

(1) Consolidation de la paix⁴

Pour promouvoir la consolidation de la paix, le Japon apporte un soutien à travers la coopération bilatérale de développement et également en collaboration avec les organisations internationales, afin de contribuer à la réforme de l'organisation de la Police Nationale Congolaise et à l'amélioration de la qualité et des capacités de la police, directement liées à la sûreté de la vie du peuple.

³ Plan National Stratégique de Développement (PNSD)

(http://www.budget.gouv.cd/2012/budget2017/sob2016/1_sob_2017_aperçu_sur_pnsd_2017_2021.pdf)

⁴ Conformément à la « Promotion de la stabilité sociale pour une prospérité partagée » et à la « Paix et stabilité » (TICAD VI Déclaration de Nairobi)

(2) Renforcement du système de santé

A cause des troubles découlant des conflits après les années 90, le système de santé manque de tous les engagements, notamment dans les domaines de la formation des ressources humaines, de la reconstruction d'infrastructures médicales et de la fourniture des médicaments et des matériels de santé. En accordant de l'importance à l'efficacité du développement à long terme, le Japon apporte des soutiens au renforcement du système de santé et à la formation du personnel sanitaire incluant la réponse aux maladies infectieuses.

(3) Développement économique

Le Japon soutient les engagements tels que l'aménagement d'infrastructures économiques et la formation des ressources humaines dans le secteur industriel⁵ du Gouvernement de la RDC qui emprunte l'investissement des infrastructures de qualité du Japon pour son développement économique. Ses soutiens sont autour de la réponse à l'accroissement de la circulation résultant du développement urbain et de l'aménagement des infrastructures de transport.

(4) Protection de l'environnement

Bien qu'ayant une grande richesse forestière, la RDC fait face à la nécessité des mesures d'urgence pour la conservation des forêts eu égard à la diminution des ressources forestières de 400 mille hectares en moyenne par an (2005-2010), ce qui la place au plus haut niveau parmi les pays du Bassin du Congo. A travers le soutien à la mise en œuvre de « *la Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+)* », le Japon promeut une politique de croissance verte et des mesures contre le changement climatique mises en œuvre par la RDC.

⁵ La République Démocratique du Congo fait partie des 10 pays en possession d'un « centre de la TICAD pour la formation des ressources humaines industrielles » (TICAD V)

Point à noter

- (1) En prenant en considération les intérêts potentiels des sociétés privées japonaises, il convient de soutenir la RDC en promouvant le partenariat public-privé et l'investissement.
- (2) En prenant en considération le fait que la RDC est un pays-cible pour la « *Coalition for African Rice Development (CARD)* », il convient de coopérer avec elle en la matière.
- (3) Pour la RDC, une haute considération est requise en vue de la rectification de disparité inter-régionale. Dans cette optique, il convient au Japon de répandre aux régions du centre et de l'est les résultats acquis de son aide dans une zone accessible comme Kinshasa par le biais des organes ciblés et renforcés comme pivot de la coopération japonaise.
- (4) Lorsque le Japon emprunte la voie multilatérale par le biais d'une organisation internationale, il s'efforce de produire un effet synergique avec la coopération bilatérale destinée à la RDC. Par ailleurs, en collaboration avec d'autres donateurs, il diffuse activement sa politique de coopération.
- (5) Etant donné que le Gouvernement de la RDC fait valoir la formation du personnel industriel, le Japon s'efforce de renforcer les capacités de la population active et aussi de soutenir l'autonomisation des jeunes et des femmes à travers l'aménagement, la coopération technique et le don des matériels pour l'Institut National de Préparation Professionnelle (INPP).
- (6) En prenant en considération des questions du cadre « Plate-forme Africaine des Villes Propres (ACCP) », il convient de considérer la mesure initiée par le Ministère de l'Environnement du Japon.
- (7) Lors de l'exécution des projets une attention minutieuse aux mesures de sécurité doit être réservée aux agents et autres collaborateurs de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) et les mesures nécessaires pour la sécurité doivent être dûment prises.

Annexe : Plan de coopération au développement de la République Démocratique du Congo